

Tintigny, le 13 novembre 2013

Commune de Sainte-Ode

Compte rendu de la réunion de CLDR du 21/10/2013

Réf. : N:\SAINTE-ODE\07- CLDR\pv\cldr131021 GT3 cadre de vie.doc

Présences

CLDR et CCATM : cfr. Liste ci-après.

FRW-AAU : Mme Danièle Antoine, Mme Charline Malek

FRW : Mme Sophie Orban, M. Stéphane Guében

Ordre du jour

- Actualisation du PCDR : groupe de travail thématique sur le cadre de vie
 - Présentation des enjeux liés à l'aménagement du territoire par l'équipe de l'Assistance Architecturale et Urbanistique, service interne de la Fondation Rurale de Wallonie
 - Travail en sous-groupe
- Divers

Actualisation du PCDR : GT3 la vie économique

Chronologie de la démarche :

Comme convenu depuis le début de la démarche, l'objectif est de présenter l'actualisation en CRAT avant l'été 2014 et recevoir l'agrément pour les 5 prochaines en septembre 2014, date à laquelle l'actuel PCDR prendra fin.

Le groupe de travail thématique : le cadre de vie

La réunion de ce soir vise à déterminer les meilleurs projets/réponses au diagnostic établi lors de la CLDR du 12 septembre dernier pour les objectifs ayant un rapport avec le cadre de vie, c'est-à-dire le cadre villageois, le patrimoine et la sécurité routière.

Pour rappel, les aspects transcommunaux et ceux liés à l'information seront étudiés de manière transversale pour chaque objectif.

- | | | |
|-------------------------|--|--|
| - La vie associative | - Les services | - Le logement |
| - La sécurité routière | - Les énergies renouvelables | - Le cadre villageois |
| - L'agriculture | - Le tourisme | - <i>L'information et la sensibilisation</i> |
| - L'activité économique | - <i>Les relations transcommunales</i> | |
| - Le patrimoine | | |

Etant donné la spécificité des thématiques abordées lors de cette réunion, la CCATM a été invitée à se joindre à la réflexion.

Présentation de l'AAU

Dans le cadre du PCDR, l'Assistance Architecturale et Urbanistique est chargée de réaliser l'analyse du contexte en aménagement du territoire.

Définition de l'aménagement du territoire :

- ⇒ Rencontrer les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par :
- la gestion qualitative du cadre de vie
 - l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources
 - la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments
 - la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager

Pourquoi l'analyser dans le PCDR ? Car il répond à des besoins et propose des moyens liés à d'autres domaines traités par le PCDR : le logement, l'économie, l'environnement...

L'exposé a pour objectif de mettre en avant les enjeux pour que chaque habitant puisse jouir d'un cadre de vie de qualité à Sainte-Ode.

Sainte-Ode et son contexte

Le territoire est structuré d'une part par *les cours d'eau* que sont l'Ourthe et le Laval, qui ont déterminé le développement des villages suivant deux grands bassins.

D'autre part, *les axes de circulation* offrent également une structure au territoire. Les trois grandes voiries régionales permettent un accès aisé vers les pôles locaux que sont Libramont, Bastogne et un peu plus loin Marche-en-Famenne. La proximité du Grand-Duché du Luxembourg est également à épingle.

Enfin, notons *la présence de divers services et commerces* qui se concentrent en quelques endroits à travers la commune, tels que les écoles à Lavacherie, Sprimont, Tillet et Rechrival, la maison communale à Amberloup ou encore le Domaine de Beauplateau. Sans oublier les nombreuses TPE et les indépendants qui se répartissent un peu partout dans les villages.

Analyse de quelques villages

Lavacherie

- Analyse du village
 - Sur le versant de l'Ourthe, perpendiculairement aux courbes de niveaux
 - Bâti linéaire d'Est en Ouest et du Nord au Sud
 - École, commerces, gîtes, restaurant/hôtel
 - Accessible
 - Zone d'Habitat à Caractère Rural (ZHCR) et 3 Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)
- Les enjeux de l'urbanisation sont :
 - Densifier le village dans le respect de ses spécificités : l'ensemble du village est compris dans un rayon de 700 mètres (10 minutes à pied) à partir du centre ; toutefois, les terrains proches du centre villageois devraient être privilégiés notamment pour des projets publics et des projets privés d'envergure
 - Prendre en compte le relief marqué lors de la mise en œuvre éventuelle de la partie ouest de la ZACC
 - Préserver le maillage écologique d'intérêt sur la ZACC située au nord (cf. Fiches techniques du Parc naturel des deux Ourthes)



Houmont

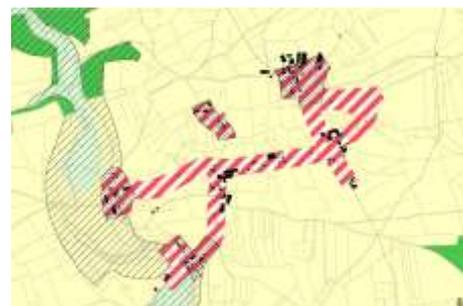
- Analyse du village
 - Versant droit du Laval
 - Étalement de l'habitat des hauteurs vers et le long du cours d'eau
 - Maison de village, maison d'accueil

- Accessible
- Potentiel urbanisable en fond de vallée
- Les enjeux de l'urbanisation sont :
 - Préserver la structure villageoise par une densification privilégiant le développement de l'habitat à proximité du noyau originel
 - Prendre en compte le relief marqué hors de la vallée, perpendiculairement aux courbes de niveau
 - Préserver le milieu naturel à proximité du périmètre d'intérêt paysager et de zones Natura 2000 au sein de la vallée



Hubermont, Laval, Milliomont, Rechimont et Renuamont

- Analyse du village de Hubermont :
 - Versant droit du Laval
 - Étalement du bâti
 - Exploitations agricoles et logements
 - École de Rechrival
 - ZHCR joignant les villages/hameaux
- Les enjeux de l'urbanisation sont :
 - Maintenir l'identité de chaque village
 - Prendre en compte le relief marqué notamment pour la ZHCR connectant Laval et Hubermont
 - Préserver le sentier de balade entre Renuamont et Milliomont
 - Eviter le mitage du paysage tout en adoptant une densité faible correspondant au statut des villages et des hameaux



Sainte-Ode et les enjeux sociétaux

Les enjeux sociétaux qui influent sur l'aménagement du territoire aujourd'hui :

- La crise économique et environnementale
- L'évolution démographique
- L'augmentation des prix du marché de l'immobilier
- Le besoin de logements d'un autre type
- La révision des documents régionaux
 - Une meilleure gestion des ressources en sol
 - Une reconcentration de l'habitat dans les pôles

Conclusion

En observant la structure territoriale, les enjeux paysagers et sociétaux ainsi que le Plan de Secteur, la question qui nous occupera ce soir est : quel développement du bâti demain dans la commune?

Questions / réponses :

Qu'est-ce qu'une ZACC ?

Les Zones d'Aménagement Communal Concerté sont des zones qui n'ont pas d'affectation prédéfinie par le plan de secteur. Il s'agit en quelque sorte de réserves foncières pour lesquelles l'affectation est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage de noyaux d'habitat, des réseaux de communication et des besoins de la commune. Leur mise en oeuvre doit être accompagnée de l'adoption d'un Rapport urbanistique et environnemental. (CWATUPE, art.33)

Qu'est-ce que le mitage du paysage ?

Le mitage est une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel. On parle également de mitage pour marquer le fait que ce phénomène est insidieux : une maison apparaît, puis une autre, puis un lotissement est construit, puis d'autres constructions. Le paysage perd ainsi progressivement son caractère rural au profit d'une coexistence de zones vertes et de zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de services collectifs.

Qu'est-ce que les noyaux d'habitats ?

Il s'agit d'un concept issu de la réflexion portée par le Ministre Henry dans le cadre du renouvellement des plans directeurs de l'aménagement du territoire wallon, le SDER et le CWATUPE. Ces projets n'étant actuellement pas terminés, il est difficile de savoir ce qui sera finalement appliqué. Le concept « noyaux d'habitat » est maintenant remplacé par celui de « territoires centraux ». L'idée principale réside dans le fait de favoriser le développement de l'urbanisation à proximité des pôles bénéficiant déjà de services, de logements et de transports,... Ceci, dans le but de réduire les coûts publics liés à l'équipement et au transport des personnes ou des activités. Dans ce cadre, les Communes ont été amenées à définir les lieux de centralité de leur territoire. Rappelons que ce dossier n'a toujours pas abouti et qu'il fait débat au sein de la Région wallonne.

Remarque : À la demande du Collège, la CCATM a remis un avis à ce sujet. Le président de cette commission rappelle la difficulté et l'importance de cet enjeu. Il s'agit de l'équilibrage entre les différents villages de la commune.

Conseil : Il est important de mener une réflexion aujourd'hui quant au développement souhaité à l'échelle communale, afin de préparer les meilleurs arguments pour le moment où la Commune devra se positionner face au nouveau cadre réglementaire.

Y-a-t-il des bonnes pratiques dans les communes voisines ou autres dont on pourrait s'inspirer ?

Il faut surtout répondre à la spécificité du territoire de Sainte-Ode et aux besoins de ses habitants.

Travail en sous-groupe

Méthodologie :

L'assemblée est divisée en quatre groupes, qui traitent la même matière en parallèle, mais sous des éclairages divers. A la disposition de chaque groupe : une carte du territoire communal (grand format), 4 photos avec une liste d'enjeux et d'outils adaptés à la problématique illustrée (l'accessibilité, la localisation de l'habitat, les cœurs de village, le développement de l'habitat).

Chaque table est animée par un agent FRW :

1. Présentation d'une photo illustrant un enjeu/problématique classique en aménagement du territoire
2. Localisation sur la carte communale des endroits où cet enjeu/problématique est présent
3. Rappel des outils, actions ou projets pouvant apporter des réponses aux enjeux/problématiques présentés : Les outils « législatifs » (réglementaires ou d'orientation) ; les actions et travaux ; les initiatives (Sensibilisation, Primes/taxes, Chartes, Etudes, ...)
4. Choix des réponses à apporter aux différents enjeux/problématiques pour les localisations définies

Chaque groupe a pour objectif de

- dégager des pistes de projets répondant aux besoins du territoire
- valider/invalidier ou transformer les projets toujours inscrits dans le PCDR

L'animateur prend note des propositions.

Groupe 1

1. Accessibilité – alternatives à la voiture

- Pas de bus à Magerotte et à Ménil.
- Sur toute la commune, fréquence des bus insatisfaisante, ainsi que distances domicile/arrêt trop longues. Les bus fonctionnent pendant les périodes scolaires.
- Amberloup-Tonny : ok → ligne Houffalize – Libramont (gare) ; idem ligne vers Marche et Marloie gare.
- Vérifier que le Telbus passe toujours à Magerotte car il constitue une solution adaptée.
- Le service TEC aux PMR fonctionne bien ; il devrait être étendu aux personnes âgées.
- Les solutions telles que taxi social, covoiturage, Cambio... ne paraissent pas adaptées ; un système de covoiturage concernant une petite dizaine de voitures fonctionne déjà à la Barrière Hinck.

- La solidarité envers les personnes n'ayant pas de voiture existe, mais elle a aussi ses limites.
- Pour les participants, ce sont les trajets en vélo et à pied qui semblent les plus importants à sécuriser/encourager. Pour l'instant, le vélo est pratiqué par les personnes qui ont peu de moyens ou pour les loisirs. Des solutions sont avancées :
 - o des routes partagées « auto-vélo » sur lesquelles le cycliste est protégé (mais comment ?) – mieux que les pistes cyclables ;
 - o la réhabilitation de l'ancien vicinal en RAVEL ; celui-ci passait par les villages de Houmont, Pinsamont, Géricourt, Tillet, Amberloup, Lavacherie. Il s'agit de l'ancienne ligne Bastogne – Marche. Une étude de faisabilité a été demandée à l'ASBL « Chemins du rail – M. Perrin ». Des contacts ont été pris avec Tenneville et Bastogne (mais pas avec les communes de Vaux-Sur-Sûre et Marche). Les participants y voient de nombreux avantages :
 - o tous les villages de la commune ou presque sont concernés ;
 - o complété par des pistes cyclables ou routes protégées reliant les écoles au RAVEL, celui-ci constituerait une véritable ossature de mobilité dans la commune ;
 - o ce projet aurait un impact sur le tourisme, la viabilité ou l'installation de petits commerces dans les villages, les relations entre les habitants de la commune...
- En ce qui concerne la solution de rapprocher les gens des centres pour réduire les déplacements, les participants ont l'impression que cela se fait naturellement.
- Quant à rapprocher les services des habitants, les participants souhaiteraient davantage de petits commerces dans les villages proposant un assortiment de produits de base et de produits du terroir. Seul le village de Lavacherie est considéré comme bien équipé, à l'exception d'une pharmacie.
- Développement d'un mouvement citoyen « Le terroir pour tous » qui a créé un potager collectif à Géricourt et a un projet de marché et d'agriculture paysanne.

2. Localisation de l'habitat : en dehors de l'enveloppe villageoise

- Pas de problème « esthétique » de ce type à Sainte-Ode. Les participants ne sont pas dérangés par l'habitat linéaire développé sur une crête que montre la photo. Ils estiment qu'il n'y a pas véritablement de problème de ce type et de « pattes d'araignée » sur la commune (contrairement à d'autres communes comme Vaux-Sur-Sûre par exemple).
- Il y a beaucoup d'espaces en dehors des zones urbanisables dans la commune, préserver les paysages et le cadre des villages ne semble pas vital.
- Que veut-on à Sainte-Ode ? Davantage de développement, attirer de nouveaux habitants en développant parallèlement la mobilité et les petits commerces → lien avec le projet de RAVEL.
- Parallèlement, il faut encourager les habitants à habiter plutôt dans les centres (par des primes plutôt que des taxes) ; mais les participants voient aussi positivement la possibilité de pouvoir relier différents villages et hameaux entre eux, tel que rendu possible par le plan de secteur.

3. Développement de l'habitat : densité plus forte

- Les participants ne souhaitent pas que se développe à Sainte-Ode un habitat dense tel que celui montré par la photo ; ce type de logements mitoyens ou appartements est plus adapté à la ville.
- Pouvoir tourner autour de sa maison reste fondamental. Ce qui n'est pas incompatible avec la mise à disposition de logements plus petits pour les personnes âgées par exemple.
- Plusieurs maisons sont à vendre dans les villages. Il faudrait pouvoir encourager leur rénovation pour disposer de plus de logements dans les centres.

4. Cœurs de village : les espaces publics

- Davantage que l'embellissement des espaces publics, les participants voient dans les cœurs de village un problème de sécurité routière : les parents habitant non loin des écoles y conduisent quand même leurs enfants en voiture par crainte des accidents.
- L'axe routier de la N826 est pointé comme méritant un aménagement global dans la traversée des villages. L'aménagement de la place où se trouve la Poste à Amberloup est considéré comme prioritaire (sécurité, embellissement et convivialité) (R.11.3).
- En ce qui concerne les plaines de jeux, les participants sont partagés : près de l'école à Rechrival ou extension de la cour d'école ? Lavacherie ?

5. Les outils

- Les participants ont peu de connaissances sur les outils potentiels. Cela leur semble donc difficile de se prononcer. Certains estiment que la CCATM suffit. Il y a un manque d'informations à ce sujet.
- En fin de réunion, le Plan Communal de Mobilité (PCM) semble toutefois recueillir quelques suffrages.
- Les participants ont insisté sur l'importance de l'intérêt collectif. Il devrait s'agir d'un des critères pour la priorisation des projets : ce projet est-il utile à tous les habitants de la commune ?

Groupe 2

1. Accessibilité – localisation des services

- Les commerces sont davantage décentralisés à Lavacherie ; mais ils sont mis en danger par la concurrence « déloyale » des grandes surfaces.
- Il faut concentrer les services pour limiter les déplacements
- Il est souhaitable de garder les aînés le plus longtemps possible à domicile, via l'organisation de services adaptés.

2. Localisation de l'habitat : intégration (en bleu sur la carte)

1. Amberloup : maison en rondins de bois près de la pharmacie
2. Lavacherie : route de Bastogne
3. Magerotte : risques

3. Développement de l'habitat : construction en ruban (en vert sur la carte)

Localisations repérées sur carte

1. Herbaumont (ce sont toutes les mêmes maisons)
2. Lavacherie, rue de Hiémont
3. Lavacherie, rue d'Amberloup
4. Orreux
5. Amberloup (historiquement, il fallait pouvoir amener le tracteur jusqu'aux maisons rurales)
6. Sortie de Gérimont, vers Magerotte
7. Tahoufoi
8. Tonny
9. Renuamont

4. Cœurs de village : espaces publics (en noir sur la carte)

1. Amberloup : place Sainte-Mère-Eglise (R.11.3)
2. Houmont (P1.03)
3. Amberloup : à proximité de l'église et assainir les environs (R.11.2)
4. Tonny : aménagement autour de l'ancienne école (R.1.9)
5. Magerotte (R.11.6)
6. Tonny : points de vue, espaces de détente (R.11.10)
7. Tillet : centre du village (R.11.8)
8. Tillet : allée des tilleuls (R.11.9)
9. prolonger le Ravel à travers la Commune jusque Tenneville (Bonnerue à Tonny ; Tonny à la maison communale ; ligne du tram ; traversée de Lavacherie ; Tenneville) (R.6.31)

5. Outils

- Pour favoriser l'intégration de l'habitat, les participants suggèrent de recourir à des directives, règlements (couleurs,...), ainsi qu'à des recommandations.
- Pour lutter contre les constructions en ruban, les éléments réglementaires sont prônés.

Groupe 3

1. Accessibilité – développement et localisation des services

La problématique est présente sur la commune et se situe en divers endroits :

- Hubermont et les hameaux aux alentours, ainsi que Houmont, ne possèdent pas de services et ceux situés à Lavacherie sont trop éloignés. Les habitants de ces lieux se rendent donc plus facilement à Bastogne.
- Amberloup : la population est étonnée de ne plus avoir de commerces et de services dans ce village alors qu'il est central et situé sur un axe de passage. La fermeture de l'épicerie « Chez Bénédicte » désole les habitants.
- Tillet ne possède plus aujourd'hui aucun commerce alors que par le passé, il s'agissait du village le mieux achalandé de la commune. Toutefois, les habitants de ce village reconnaissent aller plus facilement vers Libramont.
- L'AD Delhaize est principalement utilisé par les habitants de Lavacherie. La population des autres villages ne le fréquente que le dimanche et les jours fériés. Les personnes liées au CHA constituaient également une partie de la clientèle (Aujourd'hui, a-t-il encore un sens à être implanté là, au nord de la commune ?).

Les solutions abordées sont :

- Le redéveloppement d'épiceries mixtes : quelques produits de première nécessité, un dépôt de pain, quelques journaux, ...
- Les services mobiles : déjà présents sur la commune, la population regrette qu'ils ne soient pas liés à des commerces de Sainte-Ode et désire que les horaires soient mieux connus (création d'un petit livret signalant clairement les jours et heures de passage)
- Une étude globale sur toute la commune n'est pas privilégiée car les villages ne fonctionnent pas ensemble. S'il y a une étude, c'est à l'échelle du village.

2. Localisation de l'habitat : en dehors de l'enveloppe villageoise

La population localise difficilement cette thématique car pour eux, elle est observée partout. Ils ne l'identifient pas comme une problématique : pour eux, c'est une guerre perdue car le bâti s'est déjà développé de manière parsemée sur l'ensemble du territoire. La construction sur une ligne de crête, par exemple, ne leur pose pas de problème si les constructions sont uniformes et disposées à égale distance les unes des autres. Dans les rues en dehors des noyaux, les habitants n'attendent qu'une chose : que ça se remplisse pour constituer une belle rue avec des habitations de part et d'autre.

Toutefois, à la vue de la délimitation des zones d'habitat à caractère rural (ZHCR), plusieurs habitants sont étonnés que certaines zones soient à bâtir et que d'autres ne le soient pas :

- Entre Tillet et Gérumont : étonnement quant à la liaison possible des villages.
- À la sortie de Tillet vers Amberloup : étonnement quant à l'étendue « de la patte » au plan de secteur
- Pinsamont : le relief est fort marqué en bas de versant, cette zone ne devrait pas être une ZHCR
- Sprimont vers Herbaimont : le relief est fort marqué, cette zone ne devrait pas être une ZHCR
- Au nord-ouest de Sprimont : deux bras de ZHCR semblent mal situés
- Au sud-ouest d'Amberloup : ZHCR le long d'un chemin en terre qui ne mène nulle part
- Entre Sprimont et Amberloup : la population ne comprend pas pourquoi les deux ZHCR ne sont pas reliées
- Hubermont : le fait que le plan de secteur permette une liaison entre les hameaux est une bonne chose car cela rendra possible à terme la création d'une seule et même entité.
- Hubermont : étendre la ZHCR entre le cimetière et la ZHCR existante afin de créer un îlot plutôt que d'avoir un développement linéaire du bâti.

3. Développement de l'habitat : densité faible

La densité faible de l'habitat est observée sur l'ensemble de la commune. Pour la population, cela ne constitue pas une problématique car :

- Des centaines de parcelles sont encore disponibles sur la commune ; alors pourquoi vouloir appliquer une gestion raisonnée du sol ?
- Les gens vivent à Sainte-Ode pour pouvoir jouir d'une maison quatre façades ; sinon, ils vont vivre en ville.
- Les habitants ne veulent pas vivre trop près de leur voisin. Ceux qui désirent aller discuter chez l'un ou chez l'autre habitent dans le centre du village. Ceux qui construisent des maisons quatre façades hors du noyau veulent avoir la paix.
- La faible densité ne pose pas de problème par rapport au paysage : on le voit quand même à partir de son jardin !
- Introduire la mitoyenneté à Sainte-Ode va faire partir les gens riches. Ce type de bâti risque de n'attirer qu'une population moins aisée.

4. Cœurs de village : le patrimoine

La problématique liée au patrimoine se situe sur toute la commune, en particulier pour le petit patrimoine. En ce qui concerne l'habitat traditionnel, la population ne relève pas de réels problèmes le concernant, sauf parfois concernant certaines rénovations.

5. Outils

- Pour l'implantation des services, il est préférable d'utiliser la carotte plutôt que le bâton : privilégier des primes plutôt que des règlements.
- Si la Commune veut réellement agir sur le développement en dehors des enveloppes, elle doit instaurer :
 - Des modifications du plan de secteur (voir ci-dessus)
 - Des charges d'urbanisme mettant à charge du bâtisseur la viabilisation jusqu'à son terrain.
- Si une faible densité doit être envisagée, il s'agira d'instaurer des règlements afin que les habitants soient obligés de faire autre chose que des maisons quatre façades. Il faudra mettre en place un outil à une échelle plus importante que celle de la commune.
- Les outils à mettre en place en faveur du patrimoine :
 - Recours aux subsides octroyés par le Petit Patrimoine Populaire Wallon
 - Guides de conseils : comment bien rénover une ancienne bâtisse, comment intégrer le nouveau bâti au tissu traditionnel
 - Inventaire (en cours)
 - Recours à des appuis extérieurs pour avoir des conseils car la population n'est pas au courant de ce qu'elle peut ou non faire, elle fait confiance aux architectes.
 - Instaurer des aides à la rénovation : de nombreuses fermes cessent leurs activités. Les bâtiments peuvent être divisés pour accueillir d'autres fonctions mais personne n'a les finances pour réaliser de tels travaux.

Groupe 4

1. Localisation de l'habitat : village ou hameaux reliés entre eux

- Le groupe estime qu'il est bien difficile d'évaluer s'il est intéressant ou pas de limiter les liaisons entre deux villages. C'est très différent s'il s'agit de petits hameaux ou de villages. Par exemple, le groupe pense qu'il est intéressant de relier Pinsamont à Houmont et Rechimont à Hubermont en remplissant les espaces existants et d'en faire des entités à part entière.
- De toutes manières, la grande majorité de ces terrains à bâtir sont privés. Cela ne vaut pas la peine de se battre. D'ailleurs certains expriment leur incompréhension par rapport à l'idée de concentration de l'habitat : « Les Ardennais aiment l'espace, où est le problème ? »

2. Développement de l'habitat : intégration

- Le groupe relève quelques lieux où des bâtiments ne s'intègrent pas vraiment dans la rue où ils se trouvent. Les remarques se focalisent sur deux caractéristiques : les couleurs et les matériaux :
 - o Il faut faire attention au bois, surtout dans les cœurs de villages qui sont construits en pierre. Car il a tendance à mal vieillir.
 - o C'est l'intégration au bâti existant qui peut poser problème et non un matériau bien spécifique. Il n'y a aucun problème de voir des maisons différentes dans une zone spécifique.
- Le groupe pointe également la cité de Lavacherie comme une erreur du passé à ne plus reproduire.
- Il y a peu de bâtiments abandonnés. Mais il faut rester vigilant.

3. Accessibilité : sentiers

- Le groupe estime qu'il n'y a pas trop de soucis liés à la sécurité des usagers lents :
 - o Il y a assez peu de circulation dans la plupart de villages
 - o Il y a déjà pas mal de sentiers parallèles permettant d'éviter de circuler sur la route
- Les problèmes relevés :
 - o L'entretien
 - o Le manque d'entretien par les privés eux-mêmes
 - o Il est possible qu'il manque des sentiers dans certains villages

4. Cœur de village : sécurité routière

Relevé des points fragiles :

1. Demande de passage pour piéton refusée devant l'église d'Amberloup

2. Vitesse excessive :

- N826 en général et surtout les traversées de village
- Devant les lieux d'attractivité : les églises, les commerces, les services, les lieux d'activités (ex. local des Patro à Tonny)

3. Ralentisseur inadapté à Lavacherie (sortie du village vers Morville)

- Risque de glissade quand il est mouillé.
- Le chasse-neige l'a déjà soulevé.
- Les 4X4 passent au-dessus.

4. Carrefour dangereux à Tillet surtout lors des sorties d'écoles et lors d'évènements. Bien qu'en général la route est fermée lors d'évènement.

5. Les outils

- Ce groupe n'est pas très favorable à l'idée d'imposer des règlements car cela impliquerait probablement un coût supplémentaire pour le privé.
- Il est préférable d'agir sur les permis de lotir. Ex : exiger une unité dans le lotissement
- Analyse de risques devant l'église d'Amberloup et le funérarium
- Continuer la sensibilisation pour la sécurité routière

Analyse des projets en attente

Les projets du PCDR à conserver

- (R.11.3) Amberloup - aménagement global de la place, des voiries d'accès et du site de l'ancienne maison communale :
 - o importance d'aménager le village central pour essayer de recréer une unité communale
 - o tous les centres de villages sont importants, mais il faut éviter les saupoudrages
- (R.11.8) Tillet : aménagement global du centre du village :
 - o abords de l'église et de la salle St-Ouen, accès et excédents de voiries => plantations, plaine de jeux,...
 - o oui dans la mesure où cela s'inscrit dans la continuité du projet « Saint-Ouen » ; surtout la plaine de jeux
 - o peu prioritaire
 - o parking

- (R.11.9) Tillet : veiller à sauvegarder l'ancienne allée des tilleuls Les reprendre dans un parcours didactique (essences locales) avec différents petits aménagements de détente :
 - o oui à la sauvegarde de l'allée de tilleuls, non aux aménagements
- (R.5.1) Aménager une station d'épuration à Lavacherie :
 - o déjà entamé
 - o besoin d'information sur les zones réellement concernées
- (P1.1) Les travaux de sécurité routière : carrefour de Tonny :
 - o le MET ne programme pas le rond-point et se concentre sur les endroits où sont enregistrés davantage d'accidents et de blessés
 - o ne fut-ce qu'installer un miroir

Les projets « au frigo » à conserver

- Dans les lotissements, éviter que trop de terrains à bâtir ne restent inactifs :
 - o de nombreux terrains sont achetés directement par les voisins pour des raisons de confort, càd ne pas avoir de voisins proche. Il faudrait augmenter la taxe sur les terrains non bâtis
 - o prévoir des espaces libres dans les grands lotissements
 - o la taxe existe, mais n'est pas appliquée
- Façade de l'église de Lavacherie :
 - o oui si travaux pas trop coûteux
- Prévoir un aménagement du parking du cimetière de Rechrival :
 - o déjà réalisé ?
 - o aménagement simple : grenaille, arbres, bancs,...
- Sécuriser les abords de la salle de sports communale (dans le style du foot à Amberloup)
 - o quid de l'aménagement de la place ?
- Réduire la vitesse au niveau de l'école de Tillet et dans la traversée du village (devant l'église) :
 - o oui mais pas plus que les autres écoles, le problème existe partout
- Chiens errants
- Créer des espaces de détente sur les promenades balisées

Les projets du PCDR à éliminer

- (R.6.6) Rénover la Pirée (parcours vita) à Lavacherie (3X) :
 - o site décentralisé et Lavacherie est déjà bien développé
 - o à conserver car la commune est propriétaire du site et cela donne un accès à la route de Le Jardin
- (R.11.2) Amberloup : aménager et valoriser le site de l'église (ancien cimetière, église romane) et créer une liaison par chemin vers Tonny. Placer des panneaux didactiques, mettre en valeur l'église par des luminaires supplémentaires (2X) :
 - o à conserver mais peu prioritaire
- (R.11.6) Magerotte : réinstaller une fontaine, mettre l'église en lumière, valoriser les vitraux (2X) :
 - o ne concerne que les gens de Magerotte, fortement lié à Vaux-sur-Sûre
 - o à conserver mais peu prioritaire
 - o à conserver sauf pour la fontaine
- (R.11.10) Tonny : aménager un espace de détente et point de vue sur le haut de Tonny, vers la croix. Placer un panneau didactique. Echanger quelques m² avec des privés (2X) :
 - o projet retenu mais peu prioritaire
 - o à conserver et ajouter des bancs

Mise en commun

Pour clôturer la réunion, les agents de développement présentent une synthèse des réflexions de chaque groupe.

Stéphane Guében, Sophie Orban, Danièle Antoine et Charline Malek
Agents de développement FRW

Participants à la réunion de la CLDR du 21/10/2013

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°1	CP	Localité	CLDR
Mme	Barkat	Zohra	Tillet	27	6680	Sainte-Ode	o
M.	Calay	Sébastien					
M.	Dachelet	Philippe	Houmont	52	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Demanez-Caron	France-Lise	Magerotte	7	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Dessé	Marie	Tonny	57	6680	Sainte-Ode	o
M.	Devigne	Alain	Amberloup	84	6680	Sainte-Ode	o
Mme	du Bus de Warnaffe	Vinciane	La Tourette	1	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Godfroid	Stéphanie					
M.	Godfroid	Armand	Amberloup	44	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Hatert-Mottet	Brigitte	Tillet	66	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Henet	Alexandra	rue de Bastogne	53	6681	Lavacherie	o
M.	Léonard	Jean-Paul	Rue de Saint Hubert	28	6681	Lavacherie	o
M.	Longueville	Jacques	Hubermont	18	6680	Sainte-Ode	
M.	Martin	Rudy	Amberloup	34	6680	Sainte-Ode	o
M.	Meunier	Bernard					
Mme	Meurisse	Nelly					
M.	Mormont	Yvan	Hubermont	6	6680	Sainte-Ode	o
M.	Nevraumont	Marc	Magerotte	22	6680	Sainte-Ode	o
M.	Pirard	Pierre	rue d'Amberloup	40	6681	Lavacherie	o
M.	Rocheftort	Jean-Marie					
Mme	Thiry	Bernadette	Tillet	2	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Van Ballaer	Anita	rue de Bockaissart	8	6681	Lavacherie	o
M.	Vermeesch	Samuel	rue de Hiémont	28	6681	Lavacherie	o
M.	Wagner	Francis	Houmont	11b	6680	Sainte-Ode	o

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°1	CP	Localité	CLDR
M.	Fays	Pierre-Yves	Amberloup	90	6680	Sainte-Ode	o
M.	Geury	Romuald	rue de Sainte-Ode	47	6681	Lavacherie	o
M.	Ska	Jean-Philippe	Houmont	32	6680	Sainte-Ode	o
M.	Tanghe	Joël	Tonny	60	6680	Sainte-Ode	o